

## **CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK**

### **DE LA VILLE DE SORBIERS**

Facebook permet de publier et de partager des informations de nature différente (textes, photographies, liens, articles, affiches...) à destination d'un large public.

L'utilisateur, par le fait « d'aimer » la page Facebook « Ville de Sorbiers », accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte.

La page Facebook « Ville de Sorbiers » a pour objectif de faire connaître les actions de la municipalité. Elle est un support de communication dans le prolongement du site internet et du bulletin municipal (Passerelle). Aussi, toute interpellation doit être adressée à la mairie pour être orientée vers les services compétents via le site internet de la ville : [www.mairie-sorbiers.fr](http://www.mairie-sorbiers.fr)

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin d'indiquer aux utilisateurs de la page Facebook « Ville de Sorbiers » les modalités pour une utilisation optimale et conviviale de ladite page.

#### **Accès**

L'accès à la page Facebook « Ville de Sorbiers » est libre, sous réserve de posséder un compte Facebook.

#### **Droits et devoirs des utilisateurs**

En interagissant avec la page de « Ville de Sorbiers », les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur et notamment à ce qu'elles ne soient pas contraires à l'ordre public et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

A ce titre, sont prohibés notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les publications à des fins commerciales et publicitaires (ex. : mise en avant d'une marque ou d'un produit)
- La diffusion de coordonnées personnelles
- Le prosélytisme (ex. : mise en avant d'un parti politique ou d'une religion)
- Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence
- Les injures et propos diffamatoires
- Les atteintes au droit à l'image, au respect de la vie privée et aux droits d'auteur

**En respectant ces principes vous participerez à faire de la page « Ville de Sorbiers » un lieu d'échanges agréable pour tous !**

**Et surtout n'oubliez pas, vos commentaires sont les bienvenus !**

## **Responsabilité et modération**

Les administrateurs de la page Facebook « Ville de Sorbiers » sont les seuls responsables du contenu des publications (textes, images, fichiers etc....) qu'ils mettent en ligne sur la page.

Ils s'engagent donc à respecter les mêmes règles que celles imposées aux utilisateurs et s'engagent à ce que les contenus qu'ils publient ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient. Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif.

Il appartient également à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page Facebook « Ville de Sorbiers ».

Les administrateurs de la page Facebook « Ville de Sorbiers » se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.

Les demandes doivent respecter les prescriptions du paragraphe « droits et devoirs des utilisateurs » de la présente charte tout en respectant « les conditions d'utilisation de Facebook ».

L'espace d'information et d'échange constitué par la page « Ville de Sorbiers » est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation optimale du compte et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs de la page.

Compte tenu des bonnes pratiques énoncées ci-dessus, le modérateur de la page se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette charte. Il se réserve également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la municipalité.

Fait à Sorbiers, le 2 novembre 2020

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

